INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, Mardi le douzième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf, à 10:30 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer ,Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Quorum sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-11-84 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté,

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1/10/2019.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 7 novembre 2019.
5.- Nomination du Président de la Régie
6.- Nomination du Vice-Président de la Régie.
7.- Mandat à un Architect pour l'évaluation d'une réfection de toiture.
8.- Mandat pour la réfection structurelle au puits de chute Sainte-Catherine.
9.- Présentation du rapport Aquatech de septembre 2019.
10.- Question du public.
11.- Levée de l'assemblée.

19-11-85 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 1 OCTOBRE 2019.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2019.

19-11-86 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 497,034.25 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 14,573.61 pour un montant total de $ 511,607.86

ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-11-87

No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 7 novembre 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-11-88

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Donat Serres, Maire de la Ville La Prairie à titre de Président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

19-11-89

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson, à titre de Vice-président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

QUE M. Donat Serres, Président ou M. Christian Ouellette, Vice-président et Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, les chèques (incluant l'exécution de transferts de fonds) sur les comptes de banque ouverts à la Caisse Populaire de La Prairie.

19-11-90

MANDAT A UN ARCHITECH CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT ADMINISTRATIF.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que la toiture du bâtiment administratif est en fin de vie et qu'elle requière une révision par un Architect et ce, suite aux défauts de conception qui ont été soulevés par l'assureur lors de l'épisode du verglas de 1998.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme Architecture BL pour effectuer des coupes exploratoires afin d'entreprendre la phase de confection des plans et devis ainsi que la surveillances des travaux, pour un montant de $ 11,700.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 24 octobre 2019.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-11-91

No de résolution ou annotation

MANDAT CONCERNANT L'INSPECTION DES STRUCTURES AU PUITS DE CHUTE SAINT CATHERINE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que suite à une intervention, une inspection visuelle des lieux a permis de constater une dégradation des structures du puits de chute Sainte-Catherine datant des années 50 et qu'il y a lieu d'obtenir les services d'une firme d'ingénierie afin de procéder à la réfection des lieux.

CONSIDRANT l'offre de service de la firme SNC-Lavalin en date 6 novembre 2019 afin d'effectuer les relevés menant à la réalisation des plans et devis pour les métaux ouvrés, l'éclairage et la ventilation des lieux ainsi qu'un A.O. sur invitation.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandat la firme SNC-Lavalin pour effectuer les plans et devis menant à la réfection structurelle du puits de chute de Sainte-Catherine et ce, pour un montant de $ 21,610.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 6 novembre 2019.

19-11-92

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019.

La frime Aquatech procède à la présentation du rapport d'exploitation de septembre 2019 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-11-93

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Président Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

1636

ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)